

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015

Date de convocation : 16 septembre 2015

**Membres présents :** M. Alain WACK, Maire  
M. Didier Gruber, adjoint  
Mmes Claudon Martine et Diebold Laurette, adjointes  
Mme Kuhlmann Stéphanie  
MM Ginss Fabien, Laugel Nicolas, Niederlaender Régis,

**Membres absents excusés :** Mmes Dollinger Sophie et Heilig Doris, MM. Mathieu Kieffer, Denis Lottmann et Francis Risch,

**Membre absent non excusé :** /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Il excuse les membres absents, et il informe que Mme Doris HEILIG donne procuration à Mme Laurette DIEBOLD ; Mme Sophie DOLLINGER, M. Francis RISCH et Denis LOTTMANN donnent procuration à M. Alain WACK ; M. Mathieu KIEFFER donne procuration à M. Didier GRUBER.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout de trois points supplémentaires : «démission d'un conseiller municipal », « revalorisation du taux horaire des interventions de l'agent communal pour l'entretien des écoles », et « étude acoustique de la salle communale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la modification de l'ordre du jour.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2015
2. Démission d'un conseiller municipal
3. Revalorisation du taux horaires pour l'entretien des écoles
4. Etude acoustique partielle de la salle communale
5. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
6. Prorogation de délai dossier Ad'AP
7. Fourrière animale
8. Acquisition d'un taille haie thermique
9. Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015
10. Rapport annuel 2014 du SMITOM
11. Transfert du CCAS à la commune
12. Divers

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 3 juillet 2015. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 2. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Fabien SORG de ses fonctions de conseiller municipal de Mittelschaeffolsheim par lettre du 17 septembre 2015, reçue en Mairie le jour même. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire. Les membres en prennent acte.

## 3. REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DE L'ENTRETIEN DES ECOLES PAR L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le taux horaire de main d'œuvre pour l'entretien des écoles, d'un montant de 30 €/heure, n'a jamais été révisé depuis la signature de la convention de mise à disposition de service avec la C.C.R.B. signé le 26 janvier 2006.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux horaire pour l'entretien des écoles à 38 €  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 5 procurations**

## 4. ETUDE ACOUSTIQUE PARTIELLE DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le maire soumet à l'assemblée un devis de la société INGEMANSSON France à Saverne, pour la réalisation d'une étude acoustique partielle de la salle communale de Mittelschaeffolsheim. Cette étude permettra notamment de faire le point actuel sur l'acoustique et d'apporter des solutions quant à son amélioration.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement d'une étude acoustique partielle de la salle communale

**ACCEPTTE** l'offre de la société INGEMANSSON France à Saverne pour la réalisation de l'étude se chiffrant à un montant total de 2500,00 € H.T soit 3000,00 € TTC, en sus la phase optionnelle de mesures après travaux d'un montant de 1000,00 € H.T.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 5 procurations**

## 5. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Mittelschaeffolsheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Mittelschaeffolsheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Mittelschaeffolsheim soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 5 procurations**

## **6. DEROGATION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES PHYSIQUES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de prorogation du délai de dépôt d'agenda d'accessibilité programmé, adressé à Monsieur le Préfet en date du 25 juin 2015, et vu l'avis favorable de la sous-commission départementale en sa séance du 16 juillet 2015, la commune dispose d'un délai supplémentaire de 12 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral du 10 août 2015.

## **7. FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait jusqu'à présent un partenariat avec la SPA de Strasbourg relative à la prise en charge des animaux trouvés en divagation sur le ban communal. Depuis juin 2015, cette convention s'est annulée d'office, suite à un appel d'offre lancé par l'Eurométropole et dont la SPA n'a pas remporté le marché de la fourrière. C'est la SCAPA, société privée qui reprend le service fourrière. Pour autant, la commune n'a pas d'obligation de signer une nouvelle convention avec d'autres prestataires. En effet, les tarifs proposés sont nettement supérieurs (de 360 € jusqu'à 990 €, hors frais médicaux et autres).

Les membres décident à l'unanimité de ne pas adhérer à une quelconque convention pour la prestation fourrière.

## **8. ACQUISITION D'UN TAILLE HAIE THERMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Didier GRUBER

Pour les besoins du service technique, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un taille haie de la marque STIHL, modèle HS87R 75 cm, d'un montant de 492,66 € TTC auprès de l'entreprise KRAUTH - 67500 Haguenau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition d'un taille haie thermique de la marque STIHL, modèle HS87R 75 cm, pour un montant de 410,55 € HT soit 492,66 € TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 5 procurations**

## **9. ELECTIONS REGIONALES**

Les élections régionales se dérouleront le dimanche 6 et 13 décembre 2015. Suite à la proposition de loi visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscriptions sur les listes électorales, les demandes pourront être déposées jusqu'au 30 septembre 2015 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie.

## **10. RAPPORT ANNUEL 2014 DU SMITOM**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 du SMITOM et précise qu'un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Les membres en prennent acte.

## 11. TRANSFERT DU CCAS VERS LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Désormais, lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Une autre possibilité est envisageable lorsqu'une commune est membre d'un EPCI à fiscalité propre qui a créé un CIAS, la dissolution du CCAS par la commune entraîne le transfert de plein droit au CIAS des compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire si les conditions de majorité qualifiée requises des communes membres pour sa création.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015,  
après en avoir délibéré,

**DECIDE** de la dissolution du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016  
**DIT** que la commune exercera directement les compétences de l'ancien CCAS  
**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 5 procurations**

## 12. DIVERS ET COMMUNICATION

- Inauguration de l'école "la rose des vents" le vendredi 16 octobre 2015 à 14h30 pour les élus et porte ouverte au public à 17 h.
- Fête des enfants : le samedi 5 décembre 2015 vers 15 h
- Fête des Aînés : le samedi 9 janvier 2016
- Nettoyage de la salle communale : la société Myster Net est retenue pour un entretien bi-hebdomadaire
- réunion d'information sur la GEMAPI : le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 19h30 à la mairie de Brumath
- M. Fabien GINSS signale le stationnement intempestif et les nuisances dans la rue de Berstett, notamment devant le portail des riverains.
- M. Didier GRUBER propose d'organiser des olympiades avec les 3 communes (Bilwisheim, Donnenheim et Olwisheim). Les membres émettent un avis favorable et propose que le comité de fêtes se charge de ce projet.
- Proposition d'une intervention plus accrue de la gendarmerie pour des contrôles de vitesse dans la commune.
- repas du jumelage : le 7 novembre 2015 à la salle communale.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H55 en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.